



Foire aux questions concernant l'agrément

Mars 2016

QU'EST-CE QUE L'AGRÉMENT ?

L'agrément est un processus continu d'amélioration de la qualité par les pairs où les services et les opérations d'un établissement sont examinés par une agence d'agrément tierce afin d'assurer que les normes applicables sont respectées.

POURQUOI L'AGRÉMENT EST-IL IMPORTANT EN ENSEIGNEMENT MÉDICAL POSTDOCTORAL ?

L'agrément joue un rôle essentiel dans le futur à la fois du programme de formation médicale postdoctoral et du stagiaire en médecine postdoctorale. Les programmes de résidence de chaque université doivent être d'une telle qualité afin d'assurer que les stagiaires répondent aux compétences que doivent posséder tous les médecins pour bien servir les Canadiens et les Canadiennes, et ce, de manière professionnelle, sûre et équilibrée.

POURQUOI L'AGRÉMENT EST-IL IMPORTANT POUR MOI ?

L'agrément est une occasion de promouvoir les forces de votre programme et de déterminer des possibilités d'amélioration. L'agrément vise à améliorer la qualité de votre formation de résidence en cherchant à assurer que toutes les ressources nécessaires soient disponibles et utilisées efficacement pour permettre aux résidents de répondre aux besoins de formation de leur spécialité, de leur surspécialité ou de leur domaine de compétence.

QUELS ORGANES SONT RESPONSABLES DE L'AGRÉMENT DE LA FORMATION MÉDICALE POSTDOCTORALE AU CANADA ?

Au Canada, le processus visant à assurer la qualité de la formation médicale postdoctorale est accompli par le biais des collèges d'agrément : le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (Collège royal), le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) et le Collège des médecins du Québec (CMQ). Leurs responsabilités consistent à agréger les programmes de résidence, incluant les sites de formation.

QUELS SONT LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE L'AGRÉMENT ?

Le processus d'agrément sert à évaluer chaque programme en se fondant sur des normes générales et des normes

propres aux spécialités. Les principaux objectifs du processus d'agrément sont :

1. D'améliorer la qualité de l'enseignement médical postdoctoral ;
2. D'offrir un moyen d'évaluation objective des programmes de résidence ;
3. D'offrir des conseils aux universités en ce qui concerne le développement de nouveaux programmes de résidence ; et
4. d'aider les directeurs de programmes à réviser et améliorer le déroulement et la valeur pédagogique de leurs programmes.

EN QUOI CONSISTE LE PROCESSUS D'AGRÉMENT DE LA FORMATION MÉDICALE POSTDOCTORALE AU CANADA ?

Le processus d'agrément de la formation médicale postdoctorale au Canada est basé sur un système d'enquêtes formelles et périodiques des universités qui ont lieu tous les six ans. La visite d'agrément offre une évaluation directe par les pairs de chaque programme agréé et détermine la mesure dans laquelle chaque programme répond aux normes générales d'agrément des trois collèges. Les établissements effectuent généralement un examen de mi-parcours en interne après trois ans pour les programmes suivant un cycle régulier de six ans.

QUELLES SONT LES NORMES GÉNÉRALES D'AGRÉMENT ?

Le Collège royal, le CMFC et le CMQ ont développé des normes conjointes nationales pour l'évaluation et l'agrément des programmes de résidence. L'évaluation de chaque programme de résidence est fondée sur le respect de ces normes. Les normes A sont des normes au niveau des établissements, tandis que les normes B sont des normes au niveau des programmes. **Le Livre rouge du CMFC** est complémentaire et cohérent avec les normes B et développera et précisera les normes B en ce qui concerne l'enseignement des médecins de famille.

QU'EST-CE QU'UN ENQUÊTEUR ?

Un enquêteur assure que les normes pour la formation en résidence sont maintenues dans tous les programmes. Les

Fiche d'information : Foire aux questions concernant l'agrément

enquêteurs font partie d'une équipe qui visite la faculté de médecine lors du processus prévu de l'évaluation du site.

QUI SONT LES AUTRES MEMBRES DE L'ÉQUIPE ?

Les équipes de base chargées des visites d'agrément sont composées de dix ou plus enquêteurs, selon le nombre de programmes à évaluer. De plus, des représentants de plusieurs organismes impliqués dans le processus d'agrément des programmes de résidence peuvent également être impliqués. Ces personnes incluent : des résidents de Médecins résidents du Canada (MRC) ou de la Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ) dans la province de Québec, un conseiller de SoinsSantéCAN, un représentant de la Fédération des ordres des médecins du Canada (FOMC) et un observateur de l'autorité d'agrément de la province où a lieu l'enquête.

EST-CE QUE MON AVIS EST APPRÉCIÉ ?

Les résidents sont un élément essentiel du processus d'agrément et votre opinion est très appréciée. L'agrément offre aux résidents un instrument pour effectuer des changements positifs dans leurs programmes de résidence qui apporteront, dans plusieurs situations, des avantages significatifs à long terme.

L'agrément vous donne l'occasion d'évaluer sincèrement et honnêtement et de contribuer à améliorer la qualité de votre programme de résidence. Les rétroactions que vous offrez à l'équipe de sondage aideront les programmes à continuer de promouvoir leurs points forts tout en mettant l'accent sur les domaines à améliorer.

Maintenir les normes signifie maintenir d'excellents programmes et produire des médecins prêts pour l'exercice de la médecine.

QUELS SONT LES RISQUES POUR MOI ?

L'agrément est un processus d'examen par les pairs pour l'amélioration continue de la qualité et est basé sur des normes communes à tous les programmes de formation médicale postdoctorale au Canada. Maintenir les normes signifie maintenir d'excellents programmes et produire des médecins prêts pour l'exercice de la médecine. Un résident ne perdra pas son poste en raison du statut d'agrément.

L'agrément n'est PAS un processus qui détermine :

- L'excellence des départements
- L'excellence et la réputation de la recherche
- La qualité et l'expertise du corps professoral clinique
- La valeur morale des directeurs de programmes
- La performance des résidents

MON PROGRAMME EST EN COURS DE RÉVISION PENDANT LA VISITE D'AGRÉMENT SUR PLACE. QUELLE EST LA MEILLEURE FAÇON DE ME PRÉPARER ?

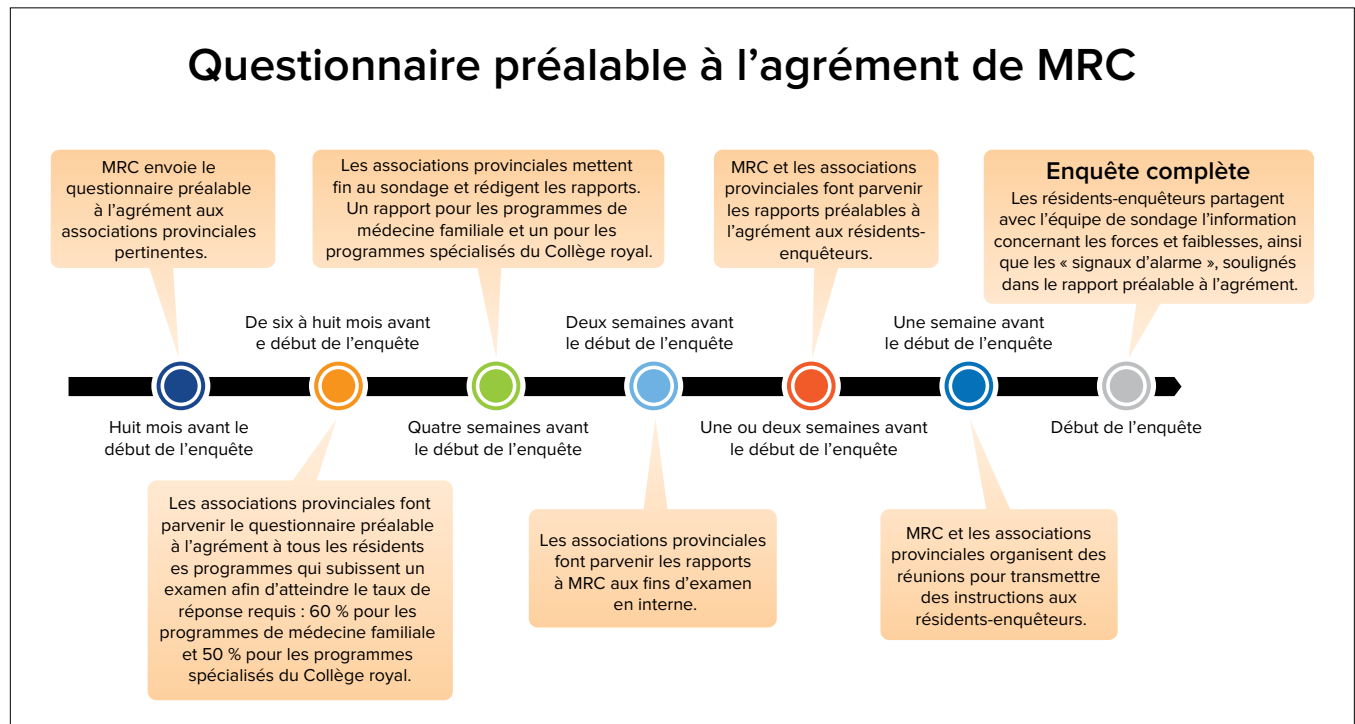
1. Remplissez le questionnaire préalable à l'agrément de MRC avant la visite d'agrément sur place des Collèges. Dans le cadre du processus d'agrément, les associations provinciales feront parvenir le questionnaire préalable à l'agrément de MRC aux résidents membres d'un programme du Collège royal ou de médecine familiale à l'université qui sera soumis à l'agrément. Ce questionnaire est spécialement conçu afin de recueillir votre perspective concernant votre formation. Les résultats sont anonymes, confidentiels et ne seront PAS distribués à l'équipe d'enquête, à votre programme ou à votre faculté. Les associations provinciales rassembleront les résultats dans un rapport qui sera remis uniquement à MRC aux fins d'examen et aux résidents-enquêteurs des équipes du Collège royal et du CMFC.
2. Soyez prêt à répondre à des questions clés pendant la visite de l'équipe d'enquête. Vos rétroactions aideront votre programme à poursuivre la promotion des points forts tout en mettant l'accent sur les domaines à améliorer.
 - a. Quels sont les points forts du programme que vous désirez mentionner ?
 - b. Quels sont les domaines à améliorer ?
 - c. Que peut faire l'agrément pour améliorer votre programme de résidence ?
 - d. De quelles ressources avez-vous besoin ?
3. Avant la visite au mois de septembre, les résidents d'un programme devraient se rencontrer en groupe afin d'établir des priorités en vue de discussion avec l'équipe d'enquête, nommer des orateurs et fournir des exemples et de la documentation. Les membres de l'équipe d'enquête rencontreront les résidents pendant la visite sur place au mois de septembre.
4. Les questions concernant un programme de formation devraient être identifiées par les résidents avant la visite des enquêteurs (par exemple, lors du comité du programme de résidence, l'examen en interne dirigé par l'université ou dans le questionnaire préalable à l'agrément).

QU'EST-CE QUE LE QUESTIONNAIRE PRÉALABLE À L'AGRÉMENT DE MRC ?

Le questionnaire de MRC fut initialement développé en 1983 et mis à jour en 2014. Le questionnaire s'aligne sur les normes conjointes B.

Le questionnaire de MRC est diffusé par les associations provinciales à tous les résidents des programmes de médecine

QUEL EST L'HORAIRE DES CONTRIBUTIONS DES RÉSIDENTS POUR L'ENQUÊTE SUR PLACE ?



familiale et des programmes spécialisés du Collège royal, approximativement de six à huit mois avant la visite sur place. Les rapports sont rédigés par les associations provinciales (un rapport pour chaque programme de médecine familiale et pour chaque programme spécialisé du Collège royal) et soumis à MRC aux fins d'examen et par la suite aux résidents-enquêteurs des équipes du Collège royal et du CMFC.

Les résultats du sondage sont confidentiels et anonymes. Les résidents-enquêteurs peuvent partager de l'information pertinente et anonymisée avec l'équipe de sondage.

Le questionnaire préalable à l'agrément n'est qu'un des outils à la disposition des résidents-enquêteurs pour les aider à comprendre la perspective sur le terrain du résident concernant sa formation.

QUE SE PASSE-T-IL APRÈS L'AGRÉMENT ?

Les enquêteurs du Collège royal et du CMFC se rencontrent chaque soir à la suite des rencontres avec les programmes,

la faculté, le comité du programme de résidence et les résidents. À la fin de la semaine, les recommandations de l'équipe de sondage sont transmises verbalement au directeur de programme lors de la réunion de clôture et le rapport est envoyé aux comités d'agrément du Collège royal et du CMFC. La décision définitive concernant l'agrément est de la responsabilité des comités d'agrément.

JE SOUHAITE DEVENIR UN RÉSIDENT-ENQUÊTEUR BÉNÉVOLE ? COMMENT PUIS-JE M'IMPLIQUER ?

Nous invitons les personnes qui veulent devenir un résident-enquêteur bénévole à remplir ce [formulaire d'expression d'intérêt](#). Les examens externes et les occasions d'enquête complète pour les bénévoles surviennent pendant l'année. Il est possible que nous communiquions avec vous concernant votre disponibilité et votre intérêt.

Pour de plus amples renseignements concernant l'agrément, visitez notre site Web : residentdoctors.ca